

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mars 2016**

**OBJET :** Action "Accueillir et accompagner les gens du voyage": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant total de 30 000,00 € à l'Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT) pour le financement de l'action «Accueillir et accompagner les gens du voyage»,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention type «Action d'insertion » prévue à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 30 000,00€ sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget départemental 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée